

service civil, mais il pourrait commencer. Ne pourrait-il établir quelque distinction,—il le peut mieux que moi,—entre les diverses catégories d'employés? Il pourrait commencer l'établissement d'un service permanent pour les ports.

L'hon. M. HOWE: Il doit paraître évident à l'honorable député comme il le paraît à moi-même que cela ne peut se faire cet après-midi.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Non.

L'hon. M. HOWE: Il nous faudrait déclarer toutes les positions vacantes et procéder à de nouvelles nominations.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Non. Je ne puis me souvenir du titre du projet de loi, mais on en a adopté un dans lequel...

L'hon. M. POWER: Je crois que c'était le bill établissant la Commission de la radiodiffusion. Mais je ferai remarquer qu'en cette occasion les employés des classes inférieures furent placés sous l'autorité de la Commission du service civil et les fonctionnaires supérieurs ne le furent pas. Si j'en juge par ce que j'ai lu dans les journaux et ailleurs, les employés les plus critiqués sont ceux qui ne furent pas placés sous cette autorité.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: C'est possible, mais le projet de loi établissant la Commission de la radiodiffusion n'est pas celui que j'avais en vue.

L'hon. M. POWER: Je crois que la même chose s'est produite à propos du bill de la Commission du tarif.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Et à propos de la mesure relative à l'assurance-chômage?

L'hon. M. POWER: Je crois que presque tous les employés sont placés sous l'autorité de la Commission du service civil.

M. ISNOR: Je ne parlerai pas de la question de favoritisme politique soulevée par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), parce que l'honorable député de Halifax (M. Finn) y a répondu; il a montré que de 95 à 99 p. 100 des employés de la Commission du port d'Halifax avaient été congédiés immédiatement après le changement de gouvernement en 1930. Si je me souviens bien, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges avait déclaré qu'on avait immédiatement pris des mesures pour changer les conditions. Des mesures immédiates furent prises, celles auxquelles mon collègue a fait allusion.

L'hon. M. CAHAN: Monsieur le président, je demande à l'honorable député qu'il retire
[Le très hon. sir George Perley.]

ses paroles. Je n'ai pas fait une telle déclaration au sujet des conditions à Halifax ni à aucun autre port. Je n'ai rien eu à faire avec l'emploi ou le renvoi d'aucune personne dans les ports d'Halifax et de Montréal, et je me lève devant cette Chambre pour dire que j'ai été ministre de la Couronne durant cinq ans et que je ne suis jamais intervenu pour démettre personne de son emploi, quelles que fussent ses opinions, ses relations ou ses actes politiques.

L'hon. M. POWER: Il y a telle chose que de se laver les mains des actes d'un collègue.

L'hon. M. CAHAN: Ce n'est pas ce que j'essaie de faire; je réponds à une insinuation qui est tout à fait mal fondée.

M. ISNOR: Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de mal rapporter ou de rapporter faussement les paroles de l'honorable député. S'il n'a pas employé les termes en question, il a quand même dit—je ne crois pas me tromper cette fois-ci—que des mesures avaient été prises. Autrement dit, le ministère dont il faisait partie avait pris des mesures pour effectuer certains changements. Je déclare simplement qu'il avait réellement effectué des changements. Il en avait surtout effectué beaucoup dans le cas de la commission du port d'Halifax, où il congédia pour ainsi dire tous les employés. C'était une mesure de moindre importance. L'initiative qui importait le plus et qu'il aurait dû prendre, ne fut prise que le 15 janvier 1932; je veux parler de l'enquête de sir Alexander Gibb sur les ports.

Dès que le parti oppositionniste actuel perd le pouvoir, il change de tactique à un point étonnant. Lorsqu'il a le pouvoir, il est prêt à effectuer des changements, afin de pourvoir à ses amis; mais dès qu'il est dans l'opposition, ses tactiques changent, et il dit: "Oh non, vous ne devez pas faire ceci, ni cela; vous ne devez pas faire de changements, parce que cela tendra à accroître le favoritisme politique." Ces observations n'ont pas leur place au moment où le ministre de la Marine cherche à établir une organisation qui permettra de mieux administrer et développer les ports du Canada.

Je ne veux pas aborder le sujet du point de vue régional; sans quoi j'appuierais fortement la recommandation du rapport Gibb relative aux comités consultatifs locaux. On a fait mention hier soir d'un comité consultatif local devant coopérer avec la commission centrale. Mais je ne veux pas aborder cette question en ce moment. Le ministre a énoncé une programme qu'il croit efficace, mais qui ne prévoit pas ce genre de comité, et je m'en remets à